



REGLEMENT REDEK A VERN DU 27 SEPTEMBRE 2026

L'USV Athlétisme organise le 27 septembre 2026 une course pédestre appelée Redek à vern. Plusieurs courses sont au programme :

PROGRAMME DES COURSES

Epreuves	Horaires	Distances	Engagement
Course enfants CMB Benjamin/ Minime *	9h10	3 km	2 €
Course enfants CMB Poussin	9h30	1,5 km	2 €
Course enfants CMB Eveil athlé	9h45	900 m (dont 700 m encadrés)	2 €
Rando marche U Express (de junior à master) sans classement	9h00	12 km	6 €
5 km running conseil (de minime à master) µ	10h00	5. km	8 €
10 km BDS (de cadet à master)	11h00	10.2 km	9 €

- Epreuves chronométrées (sauf la rando marche et l'éveil athlé) ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s – les distances sont données à titre indicatif, elles ne sont pas mesurées officiellement.

- * Selon la réglementation de la FFA, les minimes peuvent être autorisés à participer à des courses sur route pour une distance maximale de 5 km – le choix leur est donc donné de participer à la course 5 km running conseil ou à la course benjamin minime 3 km
- Limitation du nombre de participants pour les courses : 500 personnes par épreuves.

LES INSCRIPTIONS

- Sur le site klikego jusqu'au vendredi 25 septembre 2026 - 18 h
- Le samedi 26 septembre au BDS Vern sur Seiche Val d'Orson de 14h à 18h
- **Pas d'inscription sur place le dimanche matin**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif :

- aucun remboursement pour quelque motif que ce soit,
- aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne le jour des épreuves - l'organisation déclinera toute responsabilité en cas d'accident généré par cette situation. Cette tierce personne ne pourra prétendre à aucune récompense quel que soit son classement

LE RETRAIT DES DOSSARDS

- au BDS Val d'Orson le samedi 26 septembre de 14 à 18 H
- à la salle des fêtes de Vern sur Seiche le dimanche matin 27 septembre 2026 à partir de 8h (dernier délai : 20 mn avant le départ de l'épreuve)

LES PARTICIPANTS

Sont considéré(e)s comme participant(e)s les athlètes remplissant la condition des catégories au paragraphe 1 et pouvant présenter pour l'évènement :

- une licence sportive validée par les fédérations d'athlétisme et/ou triathlon - **aucune autre licence ne sera acceptée pour participer aux épreuves décrites ci-dessus**
- un pps (parcours prévention santé) valable à la date de la course (réalisable sur le site <https://pps.athle.fr>)
- pour les mineurs, une autorisation parentale (modèle sur le site klikego)

Aucune dérogation ne sera appliquée. Les athlètes ne pouvant pas présenter une licence FFA, un PPS pour les non licenciés ou une autorisation parentale pour les mineurs ne seront pas autorisés à participer aux épreuves. En cas d'infraction à ce dispositif, l'athlète engage sa responsabilité pour tout accident qu'il pourrait causer ou dont il pourrait être victime (en foi de quoi l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation).

Pour les inscriptions rando marche, aucun document ne sera demandé puisque cette épreuve n'est pas chronométrée et ne fait pas l'objet d'un classement.

Tout participant(e)s renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelque raison que ce soit. Chaque participant s'engage à ses frais, risques et périls.

Tout(e) accompagnateur(trice), notamment à bicyclette de tout type, motocyclette, roller, trottinette est interdit sur l'ensemble des épreuves sous peine de disqualification du participant(e).

Les participant(e)s pourront garer leur véhicule gratuitement sur les parkings de la commune de Vern sur seiche dans le respect des règles du code de la circulation routière.

EQUIPEMENTS CONSEILLES

Les participant(e)s devront se munir d'un gobelet pour le ravitaillement.

Les participant(e)s devront avoir des chaussures adaptées à la pratique de la course à pied ou de la randonnée.

RESULTATS ET RECOMPENSES

Les résultats seront portés à la connaissance des participant(e)s après les épreuves via un QR Code mis à disposition des coureurs

Ils seront disponibles également sur Klikego, Chronowest.

Des podiums seront réalisés pour les 3 premier (e)s de chaque épreuve sans distinction de catégories. Un challenge « jeunes » récompensant le 1^{er} minime, cadet, junior, senior sur le 5 km et cadet, junior, senior sur le 10 km est mis en place en 2026. Seul(e)s les 1^{ers} de ces catégories H et F seront récompensés sans pour autant pouvoir cumuler avec le résultat scratch.

Les podiums auront lieu à l'issue de toutes les courses.

Un tirage au sort ouvert à tous les participants sera réalisé durant les épreuves. Les gagnants devront retirés leur lot au stand prévu à cet effet.

Les lots et récompenses podium non récupérés le jour de l'évènement pendant la distribution des récompenses sur le podium ne seront pas adressés ultérieurement.

En 2026, un tirage spécifique « gros lot » sera effectué à l'issue des récompenses podium. Tous les coureurs adultes peuvent y participer avec leur dossard. Ils devront déposer dans une urne un ticket dossard et être impérativement présent pour le retrait du lot en cas de gain avec présentation de leur dossard. Ce « gros lot » ne sera remis qu'en échange du dossard. Il est donc impératif de conserver votre dossard jusqu'à ce tirage au sort.

ORGANISATION SECURITE

- La sécurité sanitaire est assurée par un équipage du service départemental des secours 35
- Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques des parcours – un balisage sera mis en place en dehors des points avec signaleurs
- Une moto ouvreuse et vélo serre file seront présents sur chaque course
- Un ravitaillement est prévu sur le parcours (pour le 10 km), un ravitaillement final est offert à tous les coureurs à l'arrivée

ANNULATION DE L'EVENEMENT

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les courses prévues si la sécurité demandée par les autorités préfectorales ne peut être mise en place ou sur demande des autorités préfectorales si celles-ci décident pour des raisons de sécurité d'interdire toutes les courses pédestres et/ou événements sportifs ou festifs.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les courses prévues en cas d'intempérie ne permettant pas la réalisation des épreuves ou mettant en danger la sécurité des participants.

L'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser les coureurs si l'évènement est annulé pour raison administrative.

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. IL est recommandé aux participant(e)s non licencié(e)s aux fédérations citées ci-dessus de s'assurer personnellement.

Les licencié(e)s aux dites fédérations et les porteurs d'un PPS bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou au PPS

DROIT A L'IMAGE

Le (la) participant(e) autorise l'organisation et les ayants droits, tels que partenaires et médias, à exploiter les photos et vidéos prises lors des épreuves sur lesquelles il peut apparaître pour promouvoir notamment la course ou relater l'évènement.